



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°98

Publié le 10 août 2022



SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS.....

- Arrêté préfectoral en date du 10 août 2022 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière de gestion budgétaire, ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur.....
- Arrêté préfectoral en date du 10 août 2022 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière de Logistique et Bâtimentaire.....
- Arrêté préfectoral en date du 10 août 2022 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière de gestion budgétaire, ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur sur le programme 155 HT2.....
- Arrêté préfectoral en date du 10 août 2022 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière d'action sociale et hygiène - sécurité.....
- Arrêté préfectoral en date du 10 août 2022 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière de ressources humaines.....
- Arrêté préfectoral en date du 10 août 2022 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière de SIC.....



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun
Départemental du Pas-de-Calais**

Arras, le

10 AOUT 2022

**SUBDELEGATION DE SIGNATURE ACCORDEE PAR M. JEROME COLLAS EN MATIERE
DE GESTION BUDGETAIRE, ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET POUVOIR
ADJUDICATEUR**

- Vu** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;
- Vu** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté n°2020-10-68 portant création et organisation du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais du 7 décembre 2020 ;
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme COLLAS, en qualité de directeur du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-10-115 du 10 août 2022 accordant délégation de signature à M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais ;
- Vu** la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;
- Vu** la circulaire n°6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre relative à la constitution de Secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Les délégations de signature conférées par l'arrêté préfectoral du 10 août 2022 en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur, sont subdéléguées comme suit :

Article 1-1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais, à Madame Anne-Sophie MARGOLLÉ, Adjointe et à Monsieur Stéphane LACROIX, Adjoint, Responsable du SIDSIC pour l'exercice d'ordonnateur secondaire à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses (les commandes d'achat, les marchés de travaux, fournitures et services) et des recettes (les actes attributifs de subventions et les titres de recettes) sur les missions et les budgets opérationnels de programmes (BOP) indiqués dans l'arrêté susvisé du Préfet, ainsi que les actes nécessaires à la passation des marchés.

Article 1-2 : à Mme Delphine BONNEL, Responsable du Service Gestion Budgétaire, pour l'exercice d'ordonnateur secondaire à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses (les commandes d'achat, les marchés de travaux, fournitures et services) et des recettes (les actes attributifs de subventions et les titres de recettes) sur les missions et les budgets opérationnels de programmes (BOP) indiqués dans l'arrêté susvisé du Préfet, dans la limite de 10 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine BONNEL, cette subdélégation de signature est exercée par Mme Virginie DHESSE, Adjointe à la Responsable du service Gestion Budgétaire et Responsable du Pôle « Marchés Publics et Stratégies Immobilière et Financière ».

Article 1-3 : aux délégataires suivants à effet de recevoir les crédits et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, dans la limite des seuils et BOP suivants :

- les demandes pour engagement d'achat et les bons de commandes Chorus
- Les demandes pour engagement de subvention: acomptes et soldes de subvention
- l'ensemble des actes (révision de prix, bon de commande, tranche conditionnelle) liés aux marchés

Programme	Service	DELEGATAIRE		Seuils en TTC
		NOM	FONCTION	
348-349-354-362-363-723	Service gestion budgétaire	Christelle CUVELLIEZ	Responsable du pôle suivi et exécution budgétaire	10 000 €
		Evelyne WALLET	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire	10 000 €
		Séverine THELLIER	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire	10 000 €
113-134-135-163-181-205-206-207-348-349-354-362-363-723		Delphine CHEVALIER	Responsable du Service logistique et bâtimentaire	10 000 €
		Xavier BODU	Adjoint à la responsable du Service logistique et bâtimentaire – Responsable du pôle entretien bâtimentaire	10 000 €
113-134-135-163-181-205-206-207-349-354	Service logistique et bâtimentaire	Manuel DUMONT	Responsable du pôle soutien et logistique	10 000 €
		Jérôme BOURGIN	Adjoint au responsable du pôle soutien et logistique	5 000 €
348-349-354-362-363-723		René CRIVIER	Adjoint au responsable du pôle entretien bâtimentaire	5 000 €
		Marc ANDRE	Adjoint au responsable du pôle entretien bâtimentaire	5 000 €
		Fabrice NOURTIER	Agent du pôle bâtimentaire	2 000 €
124-134-176-206-215-216-217 -354	Service qualité de vie au travail	Dominique LECOURT	Responsable du Service qualité de vie au travail	10 000 €
		Agnès GRARD	Adjointe au responsable du Service qualité de vie au travail Et responsable du pôle médico-social	10 000 €
		Gilles DOUURENS	Responsable du pôle hygiène et sécurité	5 000 €
349-354-363	Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication	Stéphane LACROIX	Responsable du SIDSIC	10 000 €
		Pascal HEKLINGER	Adjoint au responsable du SIDSIC	10 000 €

Article 1-4 : aux agents désignés ci-dessous à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des dépenses:

- les certificats administratifs de constatation de service fait (bons de livraison certifiés)
- les états d'acompte dans le cadre des marchés de travaux, fournitures et services

BOP	Service	Agents	Fonctions		
348-349-354-362-363-723	Service gestion budgétaire	Christelle CUVELLIEZ	Responsable du pôle suivi et exécution budgétaire		
		Evelyne WALLET	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire		
		Séverine THELLIER	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire		
		Virginie DHESSE	Responsable du pôle marchés publics et stratégie immobilière et financière		
		Françoise LASCHAMPS	Adjointe à la responsable du pôle marchés publics et stratégie immobilière et financière		
		Christelle POTDEVIN	Agent au pôle marché		
		Anne-Sophie DELEFORGE	Agent au pôle marché		
113-134-135-163-181-205-206-207-348-349-354-362-363-723	Service logistique et bâtiminaire	Delphine CHEVALIER	Responsable du Service logistique et bâtiminaire		
		Xavier BODU	Adjoint à la responsable du Service logistique et bâtiminaire – Responsable du pôle entretien bâtiminaire		
		Manuel DUMONT	Responsable du pôle soutien et logistique		
		Jérôme BOURGIN	Adjoint au responsable du pôle soutien et logistique		
		Philippe CHANTRY	Gestionnaire des archives de la DDTM		
		Pierre DUMARQUE	Chargé(e) de gestion administrative et logistique		
		Marianne CANDELIER	Chargé(e) de gestion administrative et logistique		
		Emmanuelle DUPROS	Chargé(e) de gestion administrative et logistique		
		Robert GUSTIAUX	Gestionnaire reprographie		
		Hervé GUIDET	Gestionnaire de Pool		
		Annie LENGLOS	Agente polyvalente au SGC		
		Christine MER	Agente polyvalente au SGC		
		Andrée JACOB	Agente polyvalente au SGC		
		Tony DUMONT	Agent polyvalent au SGC		
		348-349-354-362-363-723		René CRIVIER	Adjoint au responsable du pôle entretien bâtiminaire
				Marc ANDRE	Adjoint au responsable du pôle entretien bâtiminaire
				Fabrice NOURTIER	Agent de maintenance
Manuel TREHOUX	Agent de maintenance				
Eddie HERBEZ	Agent de maintenance				
Antoine CAILLERETZ	Agent de maintenance				
124-134-176-206-215-216-217-354	Service qualité de vie au travail			Dominique LECOURT	Responsable du service qualité de vie au travail
		Agnès GRARD	Adjointe au responsable du Service qualité de vie au travail Et responsable du pôle médico-social		
		Gilles DOUYLENS	Responsable du pôle hygiène et sécurité		
		Brigitte DUSSART	Agent pôle médico-social		
		Mickaël DAMET	Agent au pôle médico-social		
		Laetitia ROTTIERS	Agent au pôle médico-social		
		Céline CHEVILLON	Agent au pôle médico-social		
		Ludovic THULLIEZ	Agent au pôle Hygiène et sécurité		
		Karine JANKOWSKI	Agent au pôle Hygiène et sécurité		
		Auréli CODVELLE	Agent au pôle Hygiène et sécurité		
354	Sous Préfecture de Béthune	Anthony POULARD	Gestionnaire budgétaire		
	Sous Préfecture de Boulogne	Fabienne LEPRETRE	Gestionnaire budgétaire		
	Sous Préfecture de Calais	Catherine FOURMENTIN	Gestionnaire budgétaire		
	Sous Préfecture de Lens	Linda LEGRAND	Gestionnaire budgétaire		
	Sous Préfecture de Montreuil	Charles MUYS	Gestionnaire budgétaire		
	Sous Préfecture de Saint Omer	Marie-Françoise HUMETZ	Gestionnaire budgétaire		
349-354-363	Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication	Sylvie DELVALLEZ	Gestionnaire budgétaire		
354	Service du Cabinet du Préfet	Murielle DEKESTER	Gestionnaire budgétaire		
		José BRIET	Chef du garage Préfecture		

Article 1-5 : Aux personnes suivantes pour valider sous l'application Chorus-DT le transfert de l'état de frais à la dernière validation et à sa mise en paiement : « Gestionnaire valideur » (GV)

135-205-207-216-354	Service gestion budgétaire	Delphine BONNEL	Responsable du Service gestion budgétaire	pour les états de frais jusqu'à 100 €
		Christelle CUVELLIEZ	Responsable du pôle suivi et exécution budgétaire	
		Séverine THELLIER	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire	
		Lidia RIZZUTI	Gestionnaire budgétaire	
		Alain ROSZAK	Gestionnaire budgétaire	
		Juliette RIZZUTI	Gestionnaire budgétaire	
		Coralie GOBERT	Gestionnaire budgétaire	

Aux personnes suivantes, sous l'application Chorus-DT :

- pour valider l'ordre de mission, pour le déclenchement des prestations (service gestionnaire (SG))

BOP	Service	Agents	Fonctions
135-205-207-216-354	Service gestion budgétaire	Séverine THELLIER	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire
		Lidia RIZZUTI	Gestionnaire budgétaire
		Alain ROSZAK	Gestionnaire budgétaire
		Juliette RIZZUTI	Gestionnaire budgétaire
		Coralie GOBERT	Gestionnaire budgétaire

- pour exercer le rôle de FC (« Facturation centralisée »)

BOP	Service	Agents	Fonctions
135-205-207-216-354	Service gestion budgétaire	Delphine BONNEL	Responsable du Service gestion budgétaire
		Christelle CUVELLIEZ	Responsable du pôle suivi et exécution budgétaire
		Séverine THELLIER	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire

Article 1-6 : Pour la liquidation des ordres de recettes destinées à assurer le recouvrement des créances de l'État :

- à Mme Christelle CUVELLIEZ, Responsable du Pôle « Suivi et Exécution Budgétaire »
- à Mme Évelyne WALLET, Adjointe à la Responsable du Pôle « Suivi et Exécution Budgétaire »
- à Mme Séverine THELLIER, Adjointe à la Responsable du Pôle « Suivi et Exécution Budgétaire »

Article 1-7 : aux agents désignés ci-après pour valider via le progiciel Chorus Formulaire les demandes d'engagement d'achat ou de subvention, les constatations de service fait et les transmissions d'ordre à payer.

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Delphine BONNEL, Responsable du Service Gestion Budgétaire à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'organisation, à l'activité et au fonctionnement du Service Gestion Budgétaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine BONNEL, cette subdélégation est exercée par Mme Virginie DHESSE, Adjointe à la Responsable du Service Gestion Budgétaire et Responsable du Pôle « Marchés Publics et Stratégies Immobilière et Financière »

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication (www.telerecours.fr).

Fait à Arras, le

10 AOUT 2022

Le Directeur du Secrétariat
Général Commun Départemental
du Pas-de-Calais



Jérôme COLLAS



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun
Départemental du Pas-de-Calais**

Arras, le

10 AOUT 2022

**SUBDELEGATION DE SIGNATURE ACCORDEE PAR M. JEROME COLLAS EN MATIERE
DE LOGISTIQUE ET BATIMENTAIRE**

- Vu** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;
- Vu** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté n°2020-10-68 portant création et organisation du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais du 7 décembre 2020 ;
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme COLLAS, en qualité de directeur du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-10-115 du 10 août 2022 accordant délégation de signature à M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais ;
- Vu** la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

Vu la circulaire n°6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles ;

DECIDE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais, la délégation de signature qui lui est conférée par arrêté préfectoral du 10 août 2022 est subdéléguée à :

- Mme Anne-Sophie MARGOLLE, Directrice Adjointe
- M. Stéphane LACROIX, Directeur Adjoint, Responsable du SIDSIC

Article 2 : Après avis conforme du Secrétaire Général de Préfecture ou des Directeurs des Directions Départementales Intermistérielles, délégation de signature est donnée à Mme Delphine CHEVALIER, Responsable du Service Logistique et Bâtimentaire, à l'effet de signer les autorisations de conduire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine CHEVALIER, cette subdélégation de signature est exercée par M. Xavier BODU, Adjoint à la Responsable du Service Logistique et Bâtimentaire et Responsable du Pôle «Entretien Bâtimentaire ».

Article 3 : Délégation est donnée à Mme Delphine CHEVALIER, Responsable du Service Logistique et Bâtimentaire à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'organisation, à l'activité et au fonctionnement du Service Logistique et Bâtimentaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine CHEVALIER, cette subdélégation de signature est exercée par M. Xavier BODU, Adjoint à la Responsable du Service Logistique et Bâtimentaire et Responsable du Pôle « Entretien Bâtimentaire ».

Article 4 : Délégation de signature est donnée à M. Xavier BODU, Adjoint à la Responsable du Service Logistique et Bâtimentaire et Responsable du Pôle « Entretien Bâtimentaire » et à M. Manuel DUMONT, Responsable du Pôle « Soutien et Logistique » à l'effet de signer toutes correspondances courantes relevant de la compétence de leur pôle respectif.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication (www.telerecours.fr).

Le Directeur du Secrétariat
Général Commun Départemental
du Pas-de-Calais


Jérôme COLLAS



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun
Départemental du Pas-de-Calais**

Arras, le **10 AOUT 2022**

**SUBDELEGATION DE SIGNATURE ACCORDEE PAR M. JEROME COLLAS EN MATIERE
DE GESTION BUDGETAIRE, ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET POUVOIR
ADJUDICATEUR SUR LE PROGRAMME 155 HT2**

- Vu** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;
- Vu** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;
- Vu** la circulaire n°6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre relative à la constitution de Secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'arrêté n°2020-10-68 portant création et organisation du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais du 7 décembre 2020 ;
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme COLLAS, en qualité de directeur du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-10-115 du 10 août 2022 accordant délégation de signature à M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

Vu la convention de délégation de gestion du 29 septembre 2021 entre la DREETS des Hauts-de-France et le SGCD du Pas-de-Calais fixant les modalités d'exercice des missions relevant du champ des DDETS par les SGCD à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu l'avenant n°1 du 31 mars 2022 à la convention précitée ;

DECIDE

Article 1^{er} :

La délégation de gestion modifiée par avenant du 31 mars 2022 et autorisant Jérôme COLLAS, Directeur du SGCD du Pas-de-Calais, à consommer des crédits hors Titre 2 de l'UO 155CDCT D059 du **programme 155** HT2 « Conception, Gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » et de l'UO 0124CDRJ DR80 du **programme 124** HT2 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport de la jeunesse et de la vie associative » est subdéléguée aux agents suivants :

Direction	Anne Sophie MARGOLLE	Directrice Adjointe du Secrétariat Général Commun du Pas-de-Calais
	Stéphane LACROIX	Directeur Adjoint du Secrétariat Général Commun du Pas-de-Calais
Service qualité de vie au travail	Dominique LECOURT	Responsable du service qualité de vie au travail
	Agnès GRARD	Adjointe au responsable du Service qualité de vie au travail et responsable du pôle médico-social
	Gilles DOURLENS	Responsable du pôle hygiène et sécurité
	Laetitia ROTTIERS	Agent pôle médico-social
	Céline CHEVILLON	Agent pôle médico-social
	Brigitte DUSSART	Agent pôle médico-social
	Mickaël DAMET	Agent pôle médico-social

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication (www.telerecours.fr).

Le Directeur du Secrétariat
Général Commun Départemental
du Pas-de-Calais


Jérôme COLLAS



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun
Départemental du Pas-de-Calais**

Arras, le **10 AOUT 2022**

**SUBDELEGATION DE SIGNATURE ACCORDEE PAR M. JEROME COLLAS EN MATIERE
D'ACTION SOCIALE et HYGIENE-SECURITE**

- Vu** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;
- Vu** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté n°2020-10-68 portant création et organisation du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais du 7 décembre 2020 ;
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme COLLAS, en qualité de directeur du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-10-115 du 10 août 2022 accordant délégation de signature à M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais ;
- Vu** la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

Vu la circulaire n°6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles ;

DECIDE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais, la délégation de signature qui lui est conférée par arrêté préfectoral du 10 août 2022 est subdéléguée à :

- Mme Anne-Sophie MARGOLLE, Directrice Adjointe
- M. Stéphane LACROIX, Directeur Adjoint, Responsable du SIDSIC

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Dominique LECOURT, Responsable du Service Qualité de Vie au Travail et à Mme Agnès GRARD, Adjointe au Responsable du service Qualité de Vie au Travail et Responsable du Pôle « Médico-Social », à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion de l'action sociale des structures bénéficiaires du SGCD à l'exception :

- des conventions de restauration
- des conventions avec les amicales
- des arrêtés de composition des CLAS
- de toutes décisions relatives à l'emploi des crédits collectifs d'action sociale
- des recours sur les décisions individuelles

Article 3 : Délégation est donnée à M. Dominique LECOURT, Responsable du Service Qualité de Vie au Travail à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'organisation, à l'activité et au fonctionnement du Service Qualité de Vie au Travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique LECOURT, cette subdélégation de signature est exercée par Mme Agnès GRARD, Adjointe au Responsable du service Qualité de Vie au Travail et Responsable du Pôle Médico-Social.

Article 4 : Délégation de signature est donnée à Mme Agnès GRARD, Adjointe au Responsable du service « Qualité de Vie au Travail » et Responsable du Pôle Médico-Social et à M. Gilles DOURLENS, Responsable du Pôle « Hygiène-Sécurité » à l'effet de signer toutes correspondances courantes relevant de la compétence de leur pôle respectif.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication (www.telerecours.fr).

Le Directeur du Secrétariat
Général Commun Départemental
du Pas-de-Calais


Jérôme COLLAS



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun
Départemental du Pas-de-Calais**

Arras, le

10 AOUT 2022

**SUBDELEGATION DE SIGNATURE ACCORDEE PAR M. JEROME COLLAS EN MATIERE
DE RESSOURCES HUMAINES**

- Vu** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;
- Vu** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté n°2020-10-68 portant création et organisation du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais du 7 décembre 2020 ;
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme COLLAS, en qualité de directeur du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-10-115 du 10 août 2022 accordant délégation de signature à M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat général commun départemental (SGCD) du Pas-de-Calais ;
- Vu** la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;
- Vu** la circulaire n°6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles ;

DECIDE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais, la délégation de signature qui lui est conférée par arrêté préfectoral du 10 août 2022 est subdéléguée à :

- Mme Anne-Sophie MARGOLLE, Directrice Adjointe
- M. Stéphane LACROIX, Directeur Adjoint, Responsable du SIDSIC

Article 2 : Après avis conforme du Secrétaire Général de Préfecture ou des Directeurs des Directions Départementales Interministérielles, délégation de signature est donnée à M. Johann CORNU, Responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion déconcentrée des personnels des structures bénéficiaires définis par l'arrêté portant création et organisation du SGCD, à l'exception :

- des arrêtés portant organisation des structures
- des arrêtés portant règlement intérieur des structures
- des arrêtés portant répartition des postes et points NBI (Durafour, ville, mer)
- des avis en matière de mobilité des agents titulaires et de leur date d'effet
- des décisions individuelles relatives à la mobilité des agents titulaires autres que celles prises par les échelons régionaux ou centraux
- des décisions en matière de régime indemnitaire
- des décisions relatives aux astreintes et heures supplémentaires
- des décisions portant sur le télétravail
- des décisions portant sur les entretiens professionnels
- des décisions portant sur les changements de groupe RIFSEEP dans le cadre d'une mobilité ou d'une promotion
- des décisions concernant les sanctions disciplinaires du premier groupe et des avis sur les sanctions disciplinaires autres que celles du premier groupe
- des décisions concernant les élections professionnelles
- de tous recours en matière de ressources humaines
- des avis sur les promotions
- des notes administratives ou chartes locales pour application aux agents de la structure

Délégation est donnée à M. Johann CORNU, Responsable du Service des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'organisation, à l'activité et au fonctionnement du Service des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johann CORNU, ces subdélégations de signature sont exercées par Mme Stéphanie QUIGNON, Ajointe au Responsable du Service des Ressources Humaines et Responsable du Pôle Gestion des Carrières.

Article 3 :

Article 3-1 : Délégation est donnée à Mme Stéphanie QUIGNON, Responsable du Pôle « Gestion des Carrières », à l'effet de signer:

- les arrêtés d'organisation d'un concours local
- les décisions portant gestion des positions statutaires, du temps partiel, de la maladie ou des accidents du travail
- les décomptes des retenues rétroactives pour validation de services auxiliaires
- les états de service d'agents et anciens agents de l'Etat
- les bordereaux d'envoi
- toutes correspondances courantes relevant de la compétence du pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie QUIGNON, cette délégation de signature est exercée par Mmes Sophie FINOT et Emmanuelle LALLEMAND, Adjointes.

Article 3-2 : Délégation est donnée à Mmes Sophie FINOT et Emmanuelle LALLEMAND, Adjointes à la Responsable du pôle « Gestion des Carrières », à l'effet de signer:

- les notifications des décisions portant gestion des positions statutaires, du temps partiel, de la maladie ou des accidents du travail
- les décomptes des retenues rétroactives pour validation de services auxiliaires
- les états de service d'agents et anciens agents de l'État
- les bordereaux d'envoi
- toutes correspondances courantes relevant de la compétence du pôle

Article 4 : Délégation est donnée à Mme Marie-Charlotte COURMONT, Responsable du Pôle « Rémunération » à l'effet de signer:

- les documents de liaison avec le centre électronique de la trésorerie générale du Nord pour l'établissement des rémunérations des fonctionnaires et agents relevant du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (préfecture et sous-préfectures),
- les attestations d'activité salariée pour la sécurité sociale,
- les demandes d'annulation de cotisations de sécurité sociale et de versement-retraite,
- les fiches indemnitaires à la demande de l'agent
- les bordereaux d'envoi
- toutes correspondances courantes relevant de la compétence du pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Charlotte COURMONT, cette subdélégation de signature est exercée par Monsieur Dominique DESRUELLE, Adjoint à la Responsable du Pôle « Rémunération ».

Article 5 : Délégation est donnée à Mme Magali BEAUMONT, Responsable du Pôle « GPEEC » à l'effet de signer :

- les conventions d'accueil de stagiaires extérieurs et correspondances afférentes
- les contrats d'apprentissage
- toutes correspondances courantes relevant de la compétence du pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Magali BEAUMONT, cette subdélégation de signature est exercée par Madame Line KUC, Adjointe à la Responsable du Pôle « GPEEC ».

Article 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication (www.telerecours.fr).

Le Directeur du Secrétariat Général
Commun Départemental du Pas-de-
Calais



Jérôme COLLAS



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun
Départemental du Pas-de-Calais**

Arras, le **10 AOUT 2022**

SUBDELEGATION DE SIGNATURE ACCORDEE PAR M. JEROME COLLAS EN MATIERE
DE SIC

- Vu** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;
- Vu** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté n°2020-10-68 portant création et organisation du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais du 7 décembre 2020 ;
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme COLLAS, en qualité de directeur du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-10-115 du 10 août 2022 accordant délégation de signature à M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais ;
- Vu** la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

Vu la circulaire n°6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles ;

DECIDE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais, la délégation de signature qui lui est conférée par arrêté préfectoral du 10 août 2022 est subdéléguée à :

- Mme Anne-Sophie MARGOLLE, Directrice Adjointe

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Stéphane LACROIX, Directeur Adjoint du Secrétariat Général Commun Départemental du Pas-de-Calais et Responsable du SIDSIC, à l'effet de signer :

- toutes correspondances à caractère technique concernant les servitudes « radio-électriques », le fonctionnement, l'exploitation, l'implantation et la maintenance des installations et appareils téléphoniques et radiotéléphoniques du ministère de l'intérieur,
- toutes correspondances relevant de la compétence du service n'impliquant pas d'autres décisions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane LACROIX, cette subdélégation de signature est exercée par M. Pascal HEKLINGER, Responsable Adjoint du SIDSIC.

Article 3 : Délégation est donnée à M. Stéphane LACROIX Directeur Adjoint du Secrétariat Général Commun Départemental du Pas-de-Calais et Responsable du SIDSIC, à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'organisation, à l'activité et au fonctionnement du SIDSIC.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane LACROIX, cette subdélégation de signature est exercée par M. Pascal HEKLINGER, Responsable Adjoint du SIDSIC.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication (www.telerecours.fr).

Le Directeur du Secrétariat
Général Commun Départemental
du Pas-de-Calais

Jérôme COLLAS